

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Madame Muriel Pénicaud
Ministère du Travail
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Toul, le 25 mai 2020

N/Réf : 60-20
Objet : crédits IAE

Madame la Ministre,

Dans la lignée d'un précédent courrier à votre attention, je souhaite à nouveau attirer votre attention sur l'opportunité que représentent les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour répondre aux conséquences sur l'emploi que risque d'engendrer la crise sanitaire. En effet, dans le contexte de reprise de l'activité, les entreprises d'insertion, dont le modèle économique est le plus proche des entreprises conventionnelles parmi les dispositifs de retour à l'emploi, pourront efficacement embaucher les personnes les plus fragiles parmi celles qui auront perdu leur emploi dans la période.

Une attention particulière doit donc être portée à ce secteur qui avait par ailleurs fait l'objet de mesures de soutien singulières dans le cadre du plan pauvreté, visant une augmentation croissante de moyens pour atteindre un objectif de 240 000 postes aidés en 2022.

Or, compte tenu de l'adaptation des structures de l'IAE à la crise sanitaire, les mesures d'activité partielle mises en place à partir du mois de mars et pour une période non encore déterminée provoquent une non-consommation des crédits de l'aide aux postes.

Il nous paraît important que ces moyens actés dans le cadre de loi de finances pour 2020 puissent être, d'une part, maintenus au strict bénéfice de l'IAE et, d'autre part, réorientés vers la consolidation des structures en favorisant la fongibilité de l'aide au poste avec le fonds de développement de l'inclusion (FDI). Cette disposition permettrait de soutenir les structures et de les accompagner dans leur relance, pour qu'elles puissent investir dans de nouvelles filières et déployer des projets innovants, au service de l'emploi des plus fragiles.

Certain de votre intérêt pour cette proposition, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier

Copie à : **Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle**
Monsieur le Directeur Régional adjoint de la Direccte Grand Est

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Madame Muriel Pénicaud
Ministre du Travail
Hôtel du Chatelet
127 rue de Grenelle
75007 PARIS

Toul, le 7 avril 2020

N/Réf : 46-20

Objet : contribution de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) à la sortie de crise

Madame la Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur l'opportunité que représente les structures d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour répondre aux conséquences sur l'emploi que risque d'engendrer la crise économique provoquée par le Coronavirus.

Malgré la mobilisation massive de l'activité partielle et la mise en place de dispositifs spécifiques de reports de charges et de prêts de transition permettant en partie d'endiguer les défaillances d'entreprises, il est néanmoins prévisible que la baisse globale d'activité liée au confinement se traduise par, à court ou moyen terme, par des ruptures de contrats de travail.

En matière de lutte contre le chômage et de retour à l'emploi, la France peut notamment compter sur des outils efficaces que sont les structures d'IAE. Dans le cadre du plan pauvreté, le gouvernement a choisi de renforcer son soutien à ce secteur qui concourt depuis près de 40 ans au retour à l'emploi des personnes les plus fragiles.

Dans ce contexte de crise du COVID-19, il semble utile d'imaginer que les entreprises d'insertion, structures dont le modèle économique est le plus proche des entreprises conventionnelles, puissent embaucher les personnes qui auraient perdu leur emploi du fait de cette crise sanitaire. En effet, ces entreprises, du fait de la rotation régulière de leur effectif en contrat à durée déterminée de 24 mois maximum, continueront à recruter sur les semaines et mois à venir.

Dans cette perspective et face à un risque de contraction du marché de l'emploi, ces entreprises pourraient jouer pleinement leur rôle d'accompagnement au rebond et au retour à l'emploi. Cela supposerait, comme le gouvernement l'expérimente déjà, de lever les critères à l'embauche afin que ces entreprises puissent recruter des personnes dont le contrat a été rompu récemment du fait de cette crise si particulière.

Cette disposition viserait à la fois à limiter les risques de basculement en situation de chômage et à favoriser l'entretien des compétences acquises qui seront à nouveau recherchées en temps de reprise.

Ainsi, pourriez-vous m'indiquer si l'extension des missions de l'IAE, notamment par l'élargissement des catégories de personnes potentiellement accueillies, fait partie des solutions que votre Ministère envisage pour une sortie de crise qui permette au plus grande monde un retour rapide à l'emploi ?

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette question, je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier